

SANTÉ AU TRAVAIL : LE CESE RECOMMANDE UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

En réponse à la sécheresse de l'été 2022 et en prévention de l'été prochain, le Cese formule une série de recommandations pour discuter davantage de l'adaptation des conditions de travail au réchauffement climatique.

Le Cese approuve la volonté des partenaires sociaux du secteur du BTP d'assimiler la canicule à une intempérie ouvrant droit à des congés spéciaux.

Le réchauffement climatique et, en particulier, l'accentuation et la multiplication des épisodes caniculaires mettent en danger de nombreux travailleurs, et pas uniquement ceux exerçant en extérieur (bâtiment, agriculture, transports). Du reste, « *toute altération des conditions de travail, l'inconfort thermique est susceptible de créer ou d'aggraver une situation de tension avec l'encadrement entre collègues et avec le public*, rappelle le Conseil économique, social et environnemental (Cese) dans un nouvel avis. *Par ailleurs, le déficit de récupération lié aux températures nocturnes élevées peut altérer la tolérance et l'adaptabilité des travailleurs* ».

À l'issue de la dernière sécheresse estivale, le Cese a procédé à un sondage auprès de représentants du personnel du public et du privé. Pour 70 % de près des 2 000 répondants, le réchauffement climatique « *et plus généralement la dégradation de l'environnement* » peuvent affecter la santé des salariés et des agents qu'ils côtoient. Pourtant, seulement 35 % d'entre eux affirment que ce sujet est à l'ordre du jour dans leur entreprise ou administration. Dans son avis publié le 25 avril, le Cese s'empare de cette question à travers une série de préconisations « *pour adapter le travail au réchauffement climatique et pour atténuer l'impact des activités humaines sur le climat* ».

Recentrer le dialogue social sur l'environnement

D'une part, les membres du Cese approuvent la volonté des partenaires sociaux du secteur du BTP de considérer la canicule comme « *une intempérie ouvrant droit aux congés prévus dans ce cas* » et d'étendre cette négociation à d'autres secteurs d'activités, « *y compris dans la fonction publique* ». En outre, ils insistent sur l'importance de partir davantage du vécu des travailleurs pour mieux identifier et prévenir les risques sanitaires, mais également psychosociaux (RPS), que le réchauffement climatique peut causer. « *Sans entendre et comprendre "ceux qui font", il n'y aura pas de changements possibles.* » D'où l'importance, selon eux, d'ajouter « *l'écoute des*

salariés » aux neuf principes généraux de prévention des risques professionnels du code du travail.

Les acteurs du dialogue social doivent passer d'une logique de gestion de crise à une logique de prévention

Cese

D'autre part, l'avis du Cese mise sur une forme d'adaptation institutionnelle, aussi bien à l'échelle nationale que territoriale. Cela passe, par exemple, par la nomination d'un délégué interministériel dont la mission serait de « *renforcer la cohérence entre les différents plans santé* » touchant de près ou de loin au monde du travail. Le Cese recommande également d'élargir à la santé-environnement et à la santé au travail la compétence des conseils territoriaux de santé (CTS), des instances faisant l'intermédiaire entre les agences régionales de santé (ARS) et les professionnels locaux. Il souhaite, par ailleurs, un renforcement des droits à la formation des élus au comité social et économique (CSE) dans leur entreprise « *sur les questions de santé-environnement et sur les conséquences des dérèglements climatiques sur la santé et les conditions de travail* ».

En somme, pour le Cese, « *les acteurs du dialogue social doivent passer d'une logique de gestion de crise à une logique de prévention, en intégrant l'impact du dérèglement climatique dans les négociations portant sur les techniques, les organisations et les conditions de travail et la santé physique et mentale des travailleurs et travailleuses* ». Le tout en évitant ce que le Cese qualifie de « *maladaptation* », qui aurait un effet amplificateur de la dégradation de l'environnement, en souhaitant se prémunir des affres du climat. « *C'est dans le cadre de telles négociations que pourront être collectivement anticipés des plans de continuité de l'activité, voire des solutions de plus long terme, visant la transformation des activités, la préservation et l'adaptation des emplois.* »

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/sante-travail-cese-rechauffement-climatique-41690.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzI4OA%3D%3D\[NzA4NDaw\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/sante-travail-cese-rechauffement-climatique-41690.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzI4OA%3D%3D[NzA4NDaw])